 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262004-04 Du 20 avril 2026 PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LES CHALETS DU HAUT FOREZ TARIFS SPÉCIAUX
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	15.04.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (15)

Absents avec pouvoir : (0)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Daniel DELORME

Mme DESSALCES Sandrine quitte la salle et ne prend pas part aux débats

**PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
LES CHALETS DU HAUT FOREZ
TARIFS SPÉCIAUX**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des demandes de réservation n'entrant pas dans le champ des tarifs tels que définis par délibération n° D20262004-03 ont été faites et qu'il convient d'en définir les conditions tarifaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;


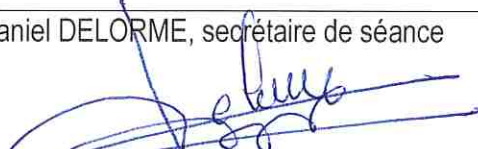
Fixe les tarifs de location au parc résidentiel de loisirs comme suit :

Période	catégorie	Tarif proposé
Les 02 et 03 mai 2026	2 chalets de 6 personnes	360 €
Les 02 et 03 mai 2026	2 chalets de 4 personnes	360 €
Du 08 au 10 mai 2026	5 chalets de 6 personnes	1 290 €
Du 14 au 17 mai 2026	Privatisation du site	Hébergements : 3 300 € Salle d'animation : 700 €
Les 04 et 05 juillet 2026	divers	Chalet Genêt : 147 € Myrtille : 148 € 3 chalets de 6 personnes : 480 € 3 chalets de 4 personnes : 375 € 1 chalet de 6 personnes dès le vendredi 3 juillet : 330 € Salle d'animation : 350 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 22 avril 2026.



Hervé BÉAL, Maire 	Daniel DELORME, secrétaire de séance 
--	--